

Compte rendu de la réunion du groupe « mobilités 2030 » du 3 mars 2017

Elus présents

Jean-François VIGIER	Bures-sur-Yvette, Président du Forum métropolitain du Grand Paris
Stéphane BEAUDET	L'AMIF - Courcouronnes
Daniel BREUILLER	Arcueil
Daniel GUIRAUD	Les Lilas - Est Ensemble
Valérie MAYER-BLIMONT	Métropole du Grand Paris
Jean-Paul MARTINERIE	Châtenay-Malabry
Jean-Louis MISSIKA	Paris
Christophe NAJDOVSKI	Paris
Alexandre PUEYO	Conseil Départemental du Val d'Oise
Brice RABASTE	Chelles
Jean-Louis TESTUD	Suresnes
Jean-Pierre SPILBAUER	Bry-sur-Marne
Christophe PROVOST	Issy-Les-Moulineaux, SIGEIF

Et des collaborateurs.

Excusés

Véronique COTE-MILLARD, Christian FAVIER, Bernard GAUDUCHEAU, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Jean-François RAYNAL

Contexte et objectifs

La ville de Paris, l'AMIF et le Forum métropolitain du Grand Paris ont décidé par une initiative commune, de lancer un chantier sur les mobilités à l'horizon 2030, associant étroitement la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France. Celui-ci sera piloté par le syndicat mixte et devra aboutir fin 2017 à la rédaction d'un livre Blanc des mobilités à l'horizon 2030.

Les élus pilotes de ce travail sont : Jean-François Vigier (président du syndicat mixte) ; Stéphane Beudet (président AMIF, VP Région et STIF) ; Jean-Louis Missika et Christophe Najdovski (Paris) ; Valérie Mayer-Blimont (Métropole du Grand Paris).

Un cadre législatif et réglementaire

Le travail sur les mobilités doit s'intégrer dans un cadre législatif et réglementaire : la Métropole du Grand Paris doit adopter son Plan Climat Air Energie Métropolitain, prenant en compte les objectifs de la loi pour la transition énergétique et une croissance verte du 17 août 2015, et qui devra être compatible avec le SRCAE. L'objectif visé est donc notamment celui de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La rédaction d'un livre blanc des mobilités 2030 ne vise pas à se substituer à la Région dans ses compétences réglementaires en ce qui concerne la révision du PDUiF, mais d'être dans une vision prospective, d'ouvrir l'imaginaire et le champ des possibles sur les mobilités en 2030 (mass transit, révolution numérique, véhicules autonomes, véhicules propres...).

Une réflexion à mener à l'échelle de la région Ile-de-France

Le périmètre du travail sur les « mobilités 2030 » sera *a minima* celui de la Région Ile-de-France. Il sera donc nécessaire de prendre en compte les particularités de tous les territoires dans une réflexion sur l'amélioration des mobilités pour tous les franciliens. Les départements de grande couronne doivent notamment pouvoir bénéficier d'avancées au même rythme que ceux du cœur dense de l'agglomération.

Un jalonnement intermédiaire

Un jalonnement à court, moyen et long terme pourra illustrer le volet relatif aux engagements politiques et aux solutions opérationnelles du livre blanc des mobilités 2030.

En effet, il est nécessaire d'appréhender le phasage du déploiement des différentes formes d'innovations en terme de mobilités, afin de pouvoir intégrer cette dimension prospective dans les politiques publiques territoriales. De plus, la question de la phase de transition avant la mise en œuvre de l'ensemble du réseau du Grand Paris Express (GPE) se pose.

Par ailleurs, il pourrait être intéressant de donner à voir un horizon intermédiaire autour de 2024 / 2025, à l'aune des candidatures aux grands événements internationaux (jeux olympiques et exposition universelle).

Thématiques de travail

Les thématiques doivent être resserrées afin d'éviter la dispersion tout en appréhendant les différents paramètres qui permettront une efficacité du groupe de travail. Au-delà des 4 thématiques de travail initialement proposées et qui seront au cœur des travaux (infrastructure des mobilités, rabattement autour des gares, mobilité partagée et transports autonomes), quelques autres sujets pourront être approfondis : la logistique urbaine, le fret et l'approvisionnement ; la gouvernance ; enfin le temps des mobilités (tiers-lieux, heures de pointes, ...).

Certaines thématiques ont d'ores-et-déjà été évoquées à travers les différentes interventions des élus (voir ci-après).

Le Grand Paris Express : l'étape d'après

Le Grand Paris Express est une avancée majeure mais il faut aujourd'hui travailler en profondeur sur l'étape suivante : ce qui lui permettra d'irriguer les territoires et de répondre aux modes de

déplacements futurs. La question clef qui se pose à présent est celle des rabattements et de la mise en œuvre d'un maillage qui étende l'accès à ce réseau.

Les interconnexions sont à ce titre un enjeu majeur pour la desserte de la grande couronne : les correspondances entre les réseaux doivent être courtes et efficaces.

Les nouvelles mobilités

Les nouvelles mobilités regroupent un certain nombre d'évolutions indiquant un changement de paradigme, à la fois en ce qui concerne les modèles économiques et les évolutions sociales. Ainsi, le partage des véhicules, ou encore l'autonomie totale ou partielle permettent d'envisager de nouveaux modèles urbains sans stationnement, avec des flottes de véhicules autonomes qui complèteraient l'offre de transports en communs. La question de la régulation de ces innovations se pose donc avec acuité, notamment à l'échelle territoriale.

La question des autoroutes urbaines

La réflexion autour du devenir des autoroutes urbaines dans la métropole, et notamment du boulevard périphérique à l'horizon 2030, est incontournable pour travailler à la réduction de la pollution atmosphérique. Celle-ci devra être se faire à l'échelle métropolitaine et régionale. Elle pourra s'inspirer d'exemples internationaux, qui ont généré une évaporation du trafic routier. Elle prendra aussi en compte la problématique du nombre moyen de passagers par véhicule ainsi que les perspectives de développement des véhicules non polluants.

Logistique et approvisionnement

Il s'agira de raisonner en terme de fret et logistique sans se limiter à la problématique du dernier kilomètre, mais raisonner à l'échelle régionale voire nationale, sur le trajet global du produit. L'approvisionnement général est essentiellement camion (plateforme logistique, intermodalité, ...).

Gestion publique des mobilités : évolutions à l'œuvre

La montée en puissance de nouveaux acteurs privés dans l'évolution des mobilités, l'open data et son utilisation, induisent un questionnement nécessaire sur la place des pouvoirs publics dans la régulation des politiques de déplacements, et plus largement des mobilités.

Méthodologie de la démarche

Vers une culture commune pour nourrir un diagnostic partagé

Il faut faire connaître certains travaux, partager des données et des études, afin de permettre la création d'une culture commune entre les collectivités territoriales et plus largement les différents acteurs des mobilités, pour aller vers un diagnostic et une vision partagés des mobilités de demain.

Vers une approche ouverte, fédérative et non clivante

Le forum métropolitain du Grand Paris est le cadre permettant des échanges libres et constructifs sur les questions de mobilités. Il s'agira de rassembler l'ensemble des acteurs qui peuvent être fédérés sous l'égide du Forum métropolitain du Grand Paris, afin de dépasser certains clivages pour proposer des solutions adaptées et partagées, qui répondent aux besoins de l'ensemble des territoires.

Il faut réfléchir aux usages et aux objectifs de la mobilité en appréhendant tous les sujets sans dogme, et en s'appuyant sur des comparaisons françaises ou internationales.

Un travail associant de nombreux acteurs...

Les agences partenaires du Forum métropolitain du Grand Paris, l'Apur et l'IAU-IdF, accompagneront les travaux du syndicat, en versant les études en cours et réalisées en vue de l'approfondissement de la culture commune en vue d'un diagnostic et de propositions partagés.

Le STIF, la SGP, ainsi que de nombreux acteurs majeurs des mobilités en Ile-de-France seront sollicités en vue d'un partage d'expertise et de données dans le cadre d'un comité technique qui viendra en appui du groupe de travail d'élus.

Suite à la lettre du Secrétaire d'Etat aux Transports relative à l'initiative nationale Mobilités 3.0 adressée aux grandes collectivités franciliennes, les services et opérateurs de l'Etat en région ont affirmé leur souhait de s'impliquer dans les travaux prospectifs à venir, à travers un partenariat avec le Forum métropolitain du Grand Paris.

Celui-ci proposera notamment des modalités d'associations des acteurs socio-économiques de la mobilité tels que le monde de la recherche, les entreprises, les experts...

Les réflexions pourront également s'appuyer sur des modélisations scientifiques.

Le groupe de travail pourrait également se réunir dans le cadre d'évènements tels que le festival Autonomy.

Une place singulière pour les innovateurs

Un des enjeux principaux sera de fédérer les acteurs, de les rassembler autour de la démarche mobilités 2030, avec une attention particulière aux innovateurs, qui pourront être auditionnés. Une articulation pourra être réalisée avec le programme « mobilités 3.0 » initié par le gouvernement. Cette dynamique pourra permettre de déboucher à terme sur des expérimentations territoriales.

Solliciter l'expertise citoyenne

Les élus solliciteront une expertise citoyenne sous une forme à déterminer. En effet, celle-ci permet non seulement d'apporter des éclairages nécessaires liés aux usages et aux besoins en lien avec les modes de déplacement, mais elle peut également permettre de dépasser des clivages politiques, comme l'a montré l'expérience de la concertation qui a permis de trouver un compromis sur le Grand Paris Express.

Calendrier

Prochain groupe de travail d'élus : le 18 avril à 8h30